

DIFFUSION CULTURELLE DE LÉVIS
Renouvellement de la Politique culturelle du Québec
Résumé du mémoire

Ce que devrait contenir la prochaine Politique culturelle du Québec du point de vue d'un diffuseur pluridisciplinaire en art œuvrant en périphérie d'un grand centre urbain

Organisme à but non lucratif, Diffusion culturelle de Lévis (DCL) est un diffuseur en arts de la scène et en arts visuels qui anime et gère, depuis 1978, la salle de spectacle L'Anglicane et le centre d'exposition La Galerie Louise-Carrier.

Nous constatons que l'offre artistique au Québec est riche, foisonnante et qu'elle s'est considérablement intensifiée au cours des dernières décennies mais qu'elle dépasse la demande. Il faudra donc s'attarder – comme on l'a fait et qu'on doit continuer à le faire pour l'offre – à développer la demande pour les arts vivants et visuels en y consacrant ce qu'il faut de moyens et de ressources.

Cette responsabilité doit être appuyée par l'État qui, par une volonté politique et sociétale affirmée et bien orientée, créera ou favorisera la création de mesures et d'outils qui stimuleront l'intérêt des Québécois pour les arts et la culture.

Ce développement durable et structurel des publics et de la demande pour les arts passe par l'éducation des enfants. Le rôle de premier plan que l'École peut et doit jouer, nous semble fondamental. À cet égard, la prochaine Politique culturelle du Québec devra prévoir des mécanismes et des moyens pour que connaissances des arts et les capacités d'appréciation artistique des élèves soient développées et qu'ils aient, pour ce faire, des occasions annuelles tout au long de leur cycle scolaire de visiter des lieux de diffusion professionnelle.

Pour transmettre à leurs élèves le goût des arts afin que les enfants aient envie, demain, de s'en nourrir en les fréquentant assidûment, il faudra que les enseignants du primaire et du secondaire soient outillés adéquatement et que leurs compétences professionnelles en cette matière soient mises à niveau voire accrues.

L'éducation aux arts ainsi renforcée dès les niveaux préscolaire et primaires pourrait certainement avoir des incidences positives sur la création, la production et la consommation d'œuvres en français. La prochaine Politique culturelle du Québec devra non seulement continuer de favoriser la diffusion d'œuvres et de produits culturels en français mais elle devra en outre s'attarder à l'instauration de mesures visant à soutenir la création en français.

Pour stimuler l'attrait des Québécois pour la culture, l'état a, sans contredit, une responsabilité déterminante et non transférable à assumer. Il devra continuer à s'y engager non seulement financièrement, ce qui demeure incontournable, mais en faisant de la culture un choix de société.

En terminant, nous recommandons que la nouvelle Politique culturelle du Québec soit dotée et accompagnée de moyens financiers adéquats et d'un plan d'actions prometteur et nous souhaitons bonne chance au MCC dans l'élaboration de cette prochaine politique.